



Liste SNESUP 74^{ème} section

Pour la mandature 2024-2028, notre liste s'engage autour d'enjeux partagés avec les listes **Respect, pluridisciplinarité et réalités locales** :

*Enjeux nationaux

- Maintien du CNU, de ses missions d'attribution de qualification, d'avancement de grade, de CRCT, et de consultation pour les primes et le repyramidage
- Défense du statut national des enseignant·e·s-chercheur·e·s
- Prise en compte des disparités de conditions d'exercice du métier selon les universités et des inégalités produites sur les carrières

*Enjeux propres à la 74^e section du CNU

- Défense de la pluridisciplinarité de la section des STAPS
- Reconnaissance et protection de la diversité des cultures scientifiques constitutives de la section

NOS REVENDICATIONS ET ENGAGEMENTS

Les élu·es SNESUP de la 74^{ème} section veillent

- à l'équilibre, la transparence et l'équité du traitement des dossiers selon les domaines de spécialité (Sciences de la Vie et Sciences Humaines et Sociales) ;
- la diffusion et la clarification des critères d'évaluation des différents champs (SVS versus SHS) ;
- la prise en compte des supports de publications variés (revue indexée, livre, chapitre, brevet, revue électronique, etc.), notamment au regard des productions retenues dans les autres sections du CNU (et/ ou des listes HCERES) ;
- la reconnaissance des travaux de recherche répondant à des enjeux de société importants dans le champ des STAPS, sans prééminence systématique des recherches dites fondamentales sur les recherches appliquées ou recherches actions ;
- la valorisation des activités réalisées dans le cadre de l'ensemble des missions des enseignant·es-chercheur·es (EC). Au-delà des activités de recherche et d'enseignement, il s'agit de reconnaître les diverses responsabilités et engagements collectifs au niveau local et national toujours plus prégnants et indispensables au bon fonctionnement des structures de formation et des laboratoires.

Le SNESUP-FSU est profondément attaché au caractère national du statut des EC. Il s'est opposé à la mise en place des Chaires de Professeur Junior et à la multiplication des CDI de mission pour pallier au manque d'EC titulaire.

Il défend le double contingent en local et au national attribué par les sections CNU, que ce soit pour les avancements de grade ou les CRCT.

Il défend le caractère décisionnaire du CNU pour l'attribution de la composante individuelle du RIPEC et des promotions internes prévues par le repyramidage.

***QUALIFICATIONS-CRCT** : clarification et aide à la compréhension des critères de qualification et des procédures, équilibre SHS/ SV, égalité femmes et hommes, prise en compte des situations de handicap et de maladies.

***REPYRAMIDAGE** : Le SNESUP-FSU s'oppose au localisme du système actuel et défend un dispositif de repyramidage national où le CNU jouerait pleinement son rôle, en classant les dossiers par sections. Conformément aux Lignes Directrices de Gestion ministérielles, il rappelle que le repyramidage doit être un levier pour atteindre une égalité femmes-hommes et considère que les diverses disciplines doivent être équitablement représentées.

***RIPEC** : Le constat de localisme et de traitement inégalitaire est flagrant. Certains établissements définissent à la fois des montants différents selon les corps et des critères locaux supplémentaires. Entre établissements, il existe des disparités au niveau des montants attribués. Le SNESUP-FSU et le SNCS-FSU sont opposés à la politique d'individualisation des rémunérations et de mise en concurrence des enseignant-es-chercheur-es. Ils dénoncent la logique des primes qui est un pis-aller pour masquer la dégradation des carrières et la baisse du pouvoir d'achat et qui favorise toujours les mêmes personnes. Dans le cadre contraint existant, et par souci d'équité, le SNESUP-FSU défend l'examen national et transparent des dossiers par le CNU et un montant des primes identique pour toutes et tous. Le SNESUP-FSU défend que les bénéficiaires de la prime individuelle C3 soient les plus nombreux possibles et a obtenu qu'au moins 45 % à terme des enseignant-es-chercheur-es en soient bénéficiaires.

***PROMOTIONS** : Le SNESUP-FSU défend une augmentation des promotions et le déroulement d'une carrière complète sur au moins deux grades pour tous les MCF et les PU, comme le prévoient les textes. Il dénonce le passage au choix à l'échelon exceptionnel, qui introduit une sélection qui vise uniquement les MCF. Il dénonce les universités qui n'attribuent pas toutes les promotions.

Plus généralement, les élu-es SNESUP de la 74^{ème} section veillent à une revalorisation et au bon déroulement des carrières ainsi qu'à la reconnaissance des différents parcours pouvant donner accès aux métiers d'EC (étudiant-es étranger-es, PRAG-PRCE, monde professionnel, etc.) ; à une égalité dans l'accès à la carrière et aux promotions entre les femmes et les hommes ; aux conditions de travail ; à l'équilibre entre les SHS et SV ; à la lutte contre les situations précaires ; à l'accompagnement des EC dans les problèmes auxquels ils sont confrontés.

NOS CANDIDATES ET CANDIDATS

Pour le collège A : Mme FRÉDÉRIQUE ROUX (ROUX) - UNIVERSITÉ RENNES 2 ; Mme MARIE CARMEN GARCIA (GARCIA) - UNIVERSITÉ TOULOUSE 3 .M. THIBAUT BROUILLET (BROUILLET) - UNIVERSITÉ PARIS X Nanterre ; Mme DURAND FABIENNE (DURAND) - UNIVERSITÉ DE PERPIGNAN ; BOLMONT BENOÎT (BOLMONT) - UNIVERSITÉ DE LORRAINE ; GASPARINI WILLIAM (GASPARINI) - UNIVERSITÉ STRASBOURG ; M. DURET PASCAL (DURET) - UNIVERSITÉ DE LA REUNION ; M. THOUVARECQ RÉGIS (THOUVARECQ) - UNIVERSITÉ DE ROUEN ; M. WILLE FABIEN (WILLE) - UNIVERSITÉ DE LILLE ; M. KERMARREC GILLES (KERMARREC) - UNIVERSITÉ DE BREST ; M. BOUCHET PATRICK (BOUCHET) - UNIVERSITÉ DIJON.

Pour le collège B : Mme FLORENCE DARNIS (DARNIS) - UNIVERSITÉ DE BORDEAUX ; Mme LAURENCE RASSENEUR (RASSENEUR) - UNIVERSITÉ DE STRASBOURG ; Mme AURÉLIE EPRON (EPRON) - UNIVERSITÉ LYON 1 ; M. THIERRY ARNAL (ARNAL) - UNIVERSITÉ DE VALENCIENNES ; M. OLIVIER VORS (VORS) - UNIVERSITÉ AIX-MARSEILLE ; Mme GAËLLE SEMPE (SEMPE) - UNIVERSITÉ DE RENNES 2 , M. COUTTE ALEXANDRE (COUTTE) - Paris X Nanterre ; Mme BARBARA EVRARD (EVRARD) - UNIVERSITÉ DE ROUEN ; OLIVIER BUTTELLI (BUTTELLI) - UNIVERSITÉ D'ORLÉANS ; Mme FRAYSSE MELIE (FRAYSSE) - UNIVERSITÉ TOULOUSE 3 - ; M. CHARLY MACHEMEHL (MACHEMEHL) - UNIVERSITÉ DE ROUEN ; Mme ANNE ROGER Y PASCUAL (ROGER Y PASCUAL) - UNIVERSITÉ LYON 1 ; M. HOUEL NICOLAS (HOUEL) - UNIVERSITÉ REIMS ; Mme BAZOGE NATALIA (BAZOGÉ) - UNIVERSITÉ GRENOBLE ; M. YOHANN RECH (RECH) - UNIVERSITÉ RENNES 2 ; Mme HAMARD LAURENCE (HAMARD)- EVRY VERSAILLES ; Mme MAGENDIE ELISABETH (MAGENDIE) - UNIVERSITÉ BORDEAUX ; Mme REYNIER VÉRONIQUE (REYNIER) - UNIVERSITÉ GRENOBLE ; M. MONIOTTE JULIEN (MONIOTTE)- UNIVERSITÉ PICARDIE ; M. CLAVERIE ERIC (CLAVERIE) - UNIVERSITÉ BORDEAUX ; M. ROBIN NICOLAS (ROBIN) - GUADELOUPE ; Mme BOUGAULT VALÉRIE (BOUGAULT)- UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR ; M. GILLES UHLRICH (UHLRICH) - UNIVERSITÉ PARIS 11 ; Mme SIZORN MAGALI (SIZORN) - UNIVERSITÉ ROUEN.

Election CNU 2023

Section 74 Collège A

Liste SNESUP-FSU et sympathisant-es

n° 1	Mme FREDERIQUE ROUX (ROUX)	UNIVERSITE RENNES 2
n° 2	Mme MARIE CARMEN GARCIA (GARCIA)	UNIVERSITÉ TOULOUSE 3 (PAUL SABATIER)
n° 3	M. THIBAUT BROUILLET (BROUILLET)	UNIVERSITE PARIS 10 (NANTERRE)
n° 4	Mme FABIENNE DURAND (DURAND)	UNIVERSITE DE PERPIGNAN (VIA DOMITIA)
n° 5	M. BENOIT BOLMONT (BOLMONT)	UNIVERSITE DE LORRAINE
n° 6	M. Michel KOEBEL (KOEBEL)	UNIVERSITE DE STRASBOURG
n° 7	M. PATRICK BOUCHET (BOUCHET)	UNIVERSITE DE DIJON (BOURGOGNE)
n° 8	M. WILLIAM GASPARINI (GASPARINI)	UNIVERSITE DE STRASBOURG
n° 9	M. PASCAL DURET (DURET)	UNIVERSITE DE LA REUNION
n° 10	M. REGIS THOUVARECQ (THOUVARECQ)	UNIVERSITE DE ROUEN
n° 11	M. FABIEN WILLE (WILLE)	UNIVERSITE DE LILLE
n° 12	M. GILLES KERMARREC (KERMARREC)	UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE (BREST)